

COPIE.

D'après certains renseignements recueillis depuis le 13 mars au quai d'Orsay et auprès d'un officier du 2e Bureau, il semble résulter:

1°) que le Ministère des Affaires Etrangères soit bien résolu à s'opposer, au besoin par la force, à toute entreprise allemande contre la Tchécoslovaquie et à ne se dérober à aucune des obligations du traité et de l'alliance militaire.

2°) que l'Angleterre ait confirmé qu'elle appuierait cette action.

3°) que sur les modalités de cette action, une divergence existe entre:

la tendance actuelle, interventionniste, et en quelque sorte fouguese, du quai d'Orsay, qui impliquerait une offensive rapide au cas où les Allemands se tiendraient d'abord sur la défensive à l'ouest. Cette tendance porte la marque des idées de M. Paul Reynaud: "notre frontière stratégique est "au-delà du Rhin; il faut porter la guerre et chercher la décision en territoire ennemi", et

la tendance de l'Etat-major, qui considère qu'une offensive de ce genre est vouée d'avance à l'insuccès, même contre un front défensif encore imparfaitement assis et garni avec le minimum de troupes.

4°) qu'à l'Etat-major et sur le plan technique, la question de l'invasion de la Suisse, afin de tourner les défenses allemandes par le sud, semble avoir été examinée une fois de

R



-2-

plus, et écartée, indépendamment de toute considération juridique, pour des raisons d'exploitation stratégique. On considère en effet qu'au lendemain de l'annexion de l'Autriche, les fronts allemands et italiens sont désormais jointifs.

La pénétration en territoire suisse n'aurait été étudiée que pour répondre à une violation préalable de la neutralité suisse par l'ennemi (cas de la Belgique en août 1914).

(signé) Cap.E.M.G. B.Barbey

14.3.38.